

Autorisation de captation et de diffusion
de l'image / de la voix en période de confinement
inhérente à la crise sanitaire de COVID-19
(personne majeure)

Nom de l'établissement : Tél. :

Adresse :

Je soussigné(e)

Demeurant

Au regard du contexte exceptionnel de confinement inhérent aux mesures prises par les autorités gouvernementales depuis le 17 mars 2020, dans le respect des lois et de la réglementation en vigueur, ce document est établi afin de permettre l'établissement d'enseignement artistique nommé ci-dessus de publier et de capturer des images et de la voix ainsi que d'autoriser l'utilisation d'outils numériques à des fins de communication et d'enseignement lors de de l'apprentissage à distance et le suivi pédagogique des élèves .

Cocher l'une des cases ci-dessous

Autorise à titre gracieux, l'établissement deet ses enseignants à utiliser les outils numériques à sa disposition comme la vidéo en direct ou en différé, quel qu'en soit le support, jusqu'au terme de la durée du confinement.

L'établissement de musique s'engage à veiller à la qualité de gestion et de traitement des données créées dans le cadre de l'enseignement à distance.

Cette autorisation du signataire **est révoquable à tout moment** sur volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception (2).

L'établissement (sous l'autorité de la municipalité concernant les écoles dépendant des collectivités territoriales), s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à **respecter le droit à ma vie privée, à ma dignité et à ma réputation de l'enfant.**

N'autorise pas

Fait à, le.....

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

En deux exemplaires originaux, dont un remis à chacune des parties

(1) : rayer la mention inutile

(2) : Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 1er juin 2019 et au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits pour contrôler l'usage qui est fait de vos données personnelles. Vous pouvez notamment demander à accéder aux données vous concernant, les faire rectifier, modifier, supprimer. Vous disposez d'un droit de retrait que vous pouvez exercer à tout moment de ces vidéos si vous le jugez utile.

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception (avec copie des photographies concernées ou, pour une vidéo, de la copie d'écran) à l'adresse suivante :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la CNIL pour contester la diffusion de votre image.